Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024 Date de mise en ligne : 11 juin 2024



DG/SG

DECISION MUNICIPALE DM 2024 066

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de BEGLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 (articles L 122-20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023.

- DECIDE -

ARTICLE 1 - D'adhérer pour l'année 2024 à l'association suivante :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE « SDEEG », 114 avenue du Médoc - 33320 EYSINES

ARTICLE 2 - D'imputer ces dépenses au chapitre 011, article 6281 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 10/06/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH





Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole